

RAPPORT DE L'ATELIER 2-11

LE SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

1. Finalités :

- le brassage et la mixité sociale pour découvrir l'autre et aussi l'ailleurs ; ceci impliquerait de poser la question de la territorialité,
- le vivre ensemble dans le cadre d'un travail collectif fondé sur un projet suscitant l'adhésion,
- la transmission d'une citoyenneté , incluant en particulier la notion de service et le sens du partage des tâches (contrairement à ce qui se passe souvent aujourd'hui où on laisse les corvées pour les nouveaux arrivants , dans la vie professionnelle par exemple),
- un vivre ensemble cohérent inclu dans le parcours qui va de la petite enfance à la vie professionnelle en passant par l'école,
- une rupture avec la marchandisation et la dictature de l'argent.

2. Moyens :

- tenir compte du point de passage des 18 ans (âge du permis de conduire, de la majorité civile, des décisions pour la vie professionnelle),
- motiver les jeunes en partageant avec eux sur ce qu'ils veulent,
- proposer des projets précis sur ce qu'ils sont capables de faire, et adaptés à chaque collectivité,
- utiliser des méthodes pour inventer une civilisation multiculturelle,
- rechercher la fraternité par exemple en évitant l'exclusion que pourrait représenter l'exemption des handicapés.